

## Compte-rendu

### Conseil municipal du 30 septembre 2019

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 30 septembre 2019, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

#### Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2019
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
  
- **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
- Tableau des effectifs : modification
  
- **Affaires Générales - Rapporteur : JC LAGRANGE**
- Bilan de l'été : incivilités
  
- **Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**
- RASED : convention de participation aux frais
- Informations sur la rentrée 2019/2020
  
- **Enfance - Rapporteur : T FOURRIER**
- Accueil de loisirs : bilan de l'été 2019
- Local jeunes : bilan de l'été 2019
- Centre social : bilan 2019
  
- **Petite enfance – Rapporteur : V PERRIN**
- Barème des participations familiales « petite enfance » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019
- Règlement de la souris verte et de la crèche garderie familiale modificatif
  
- **Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET**
- Cession de parcelles
- PLUf HD avis de la commune
  
- **Habitat – Rapporteur : F CANE**
- HABELLIS : vente de biens immobiliers
  
- **Affaires culturelles – Rapporteur : F POIRRIER**
- Ecole municipale de musique : année 2019/2020
  
- **Affaires sportives - Rapporteur : F GRAS**
- Bilan de la saison piscine été 2019
- Mise à disposition d'un éducateur sportif ville de Blanzly

➤ **Associations non sportives : Y DOUHARD**

- Association l'abreu'art des galipotes : bilan

**Questions diverses**

Le Maire procède à l'appel nominal :

Sont présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, Mme RODRIGUES, M. GRAS, Mme ROUSSEAU, M. SIKON, Mme CARNOT, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX.

Sont excusés : Mme CHAVOT  
Mme ZARÉBA  
Mme BARREAU qui a donné pouvoir à M. LHOTE  
Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M. FOURRIER

M. GAGNARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Monsieur le maire demande à ce qu'une minute de silence soit observée suite au décès du Président Jacques CHIRAC.*

*Avant de passer à l'ordre du jour il tient à souligner qu'à la lecture du magazine municipal, il remarque que les services ont été très actifs cet été et que les travaux prévus ont démarré. La sécheresse a été un sujet pour tous mais particulièrement pour les agriculteurs. La visite de l'exploitation de M Pichard a été appréciée par tous.*

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- convention de partenariat avec le pôle enfance des papillons Blancs du Bassin Minier
- demande de subvention pour la ré-informatisation de la bibliothèque

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout de cette question.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :

- **DEC2019/17** du 16 juillet 2019 : souscription d'un contrat d'entretien, d'une durée d'un an, renouvelable d'année en année, auprès de la société FB ENERGIES pour la pompe à chaleur de l'antenne médicale. Le montant de la première redevance annuelle fixé à 132€ pourra être révisé de 3 % maximum chaque année.
- **DEC2019/18** du 17 juin 2019 : signature d'un avenant au contrat de location d'un robot aspirateur pour l'ajout d'un chariot avec enrouleur et potence le temps de la location. Pour la période du 09/07/2019 au 31/08/2019, le montant de la location est de 57.38€ HT/mois pour le chariot soit 380.44€ HT/mois pour le robot et le chariot.
- **DEC2019/19** du 19 juillet 2019 : signature d'un marché d'un montant de 177 943.84€ TTC avec l'entreprise SALLES à Montceau les Mines, pour les travaux de rénovation des installations de chauffage et de rafraichissement de la salle de la Trèche.

- **DEC2019/20** du 6 août 2019 : signature d'un marché avec la société Autocars GIRARDOT pour l'exécution de transports routiers pour la desserte des deux restaurants scolaires du 02/09/2019 au 10/07/2022. Le coût de la rotation est de 80.50€ HT par bus et de 96.00€ HT en cas d'extension de la rotation.
- **DEC2019/21** du 20 août 2019 : mise à disposition gratuite de salles à l'association « les amis du jeudi » pour la période du 1<sup>er</sup>/09/2019 au 31/08/2020, selon les conditions fixées par convention.
- **DEC2019/22** du 20 août 2019 : mise à disposition gratuite de salles à l'association « Mosaïc'Art » pour la période du 1<sup>er</sup>/09/2019 au 31/08/2020, selon les conditions fixées par convention.
- **DEC2019/23** du 21 août 2019 : mise à disposition gratuite de salles à l'association « SAN ASA » pour la période du 01/09/20219 au 31/08/2020, selon les conditions fixées par convention.
- **DEC2019/24** du 26 août 2019 : indemnisation, par Groupama Rhône-Alpes Auvergne, d'un montant de 1930.10 € suite au sinistre sur la climatisation de la crèche survenu le 30/06/2019.
- **DEC2019/25** du 9 septembre 2019 : signature d'une convention avec M. YIRTICI pour assurer l'activité « anglais » organisée par le service municipal d'animation pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Le coût de la prestation est de 37.50€ TTC par séance. Deux séances auront lieu chaque samedi, du 07/09/2019 au 04/07/2020.
- **DEC2019/26** du 9 septembre 2019 : signature d'une convention avec Mme PARCELIER pour assurer l'activité « yoga » organisée par le service municipal d'animation. Le coût de la prestation est de 40.00€ TTC par séance auxquels s'ajoutent des frais de déplacement à hauteur de 0.37€ du km. Deux séances consécutives auront lieu chaque mardi du 17/09/2019 au 04/07/2020.
- **DEC2019/27** du 9 septembre 2019 : signature d'une convention avec Mme CLÉMENT pour assurer l'activité « relaxinésie » organisée par le service municipal d'animation. Le coût de la prestation est de 30.00€ TTC par séance. Deux séances auront lieu chaque semaine, l'une pour les adultes l'autre pour les parents accompagnés de leur(s) enfant(s), durant la période du 05/09/2019 au 04/07/2020.
- **DEC2019/28** du 9 septembre 2019 : signature d'une convention avec Mme DEBARNOT PINEDA pour assurer l'organisation de l'activité « art plastique » organisée par le service municipal d'animation. Le coût de la prestation est de 30.00€ TTC par séance. Deux séances d'une heure et demie auront lieu chaque samedi du 21/09/2019 au 04/07/2020
- **DEC2019/29** du 13 septembre 2019 : signature d'une convention avec l'association GDSA 71 pour l'organisation d'une activité « découverte de l'apiculture » le 29/10/2019 en faveur des adhérents du local jeunes. Le montant de la prestation s'élèvera à 5.00€ par participant.
- **DEC2019/30** du 13 septembre 2019 : signature d'un contrat de gré à gré avec la société GRANIMOND à Saint-Avoid (57) pour la fourniture et la pose d'un columbarium de 15 emplacements familiaux pour une valeur globale de 12 195.60€. Le columbarium sera réglé au fur et à mesure que les emplacements seront concédés et au plus tard à l'échéance du contrat souscrit pour une durée de 3 ans.
- **DEC2019/31** du 25 septembre 2019 : modification de la décision n°DEC2019/28 en ce sens que la prestation de service de l'intervenante ne s'élève pas à 30€TTC la séance mais à 30€ TTC l'heure.
- **DEC2019/32** du 25 septembre 2019 : signature d'une convention avec l'association Ski Club Montcellien pour une activité « initiation biathlon » en faveur des 12 jeunes de 11 à 17 ans adhérents du Local Jeunes, le 21/10/2019 pour un coût de 70.00 € TTC.

**Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**

**1. Tableau des effectifs- modificatif**

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

*Secteur administratif :*

- un grade adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe temps complet non pourvu

*Secteur technique :*

- quatre grades adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe temps complet pourvus
- un grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe temps non complet 29h, pourvu.
- suppression de trois grades adjoint technique temps complet
- suppression d'un grade adjoint technique temps non complet 29h

*Secteur Social :*

- un grade Educatrice Jeunes Enfants 2<sup>ème</sup> classe temps complet non pourvu
- deux grades auxiliaire puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe temps complet pourvus

*Secteur Animation :*

- un grade Adjoint d'animation à temps non complet 27.5h supprimé, un grade Adjoint d'animation à temps non complet à 28.50h créé

*Secteur Police Municipale :*

- suppression d'un grade Brigadier-Chef Principal temps complet

**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2019 :**

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		0	
Rédacteur Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Rédacteur	B	1		1	
Adjt adm Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	7		7	
Adjt adm.Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		1	
Adjoint administratif	C	2		1	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Agent de maîtrise	C	1		1	
Adjoint technique Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6		5	
Adjoint technique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2	4	2
Adjoint technique	C	10	18	8	18

SECTEUR SOCIAL					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> cl.	A	2		2	
Educatrice jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> cl.	A	1		0	
Educatrice jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> cl.	A	1		0	
Educatrice jeunes enfants cl. Excep.	A	1		0	
Aux. puériculture Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Aux. puériculture Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2	
ATSEM Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	1
Agent Social Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur APS Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Enseignement Artistique	B		7		7
Assistant. Enseignement Pal 2 <sup>ème</sup> cl	B		1		1
Adjoint du patrimoine Pal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine Pal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1		1	
SECTEUR ANIMATION					
Adjoint d'animation Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1	
Adjoint d'animation Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
Adjoint d'animation	C		4		4
SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
Gardien - Brigadier	C	1		0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

Affaires générales - Rapporteur : C. LHOTE

## 2. Bilan de l'été : incivilités

Ce bilan fait suite à ma rencontre du mercredi 24 septembre avec le commissaire de police Mr Christophe Laulan.

Préambule à l'entretien: rappel au commissaire qu'auparavant nous avions un mail hebdomadaire qui faisait état des interventions de la PN sur la commune (avant les gilets jaunes!). C'était un outil important pour nous qui nous permettait d'avoir une vision suivie de la situation locale.

Son prédécesseur nous avait dit que c'était une charge de travail trop importante pour le personnel mobilisé fortement par ailleurs.

Mr le commissaire me dit qu'effectivement la charge de travail de rédaction de ces mails est importante (4 communes!) mais que c'est également la manière de communiquer qui a changé. Si auparavant la maîtrise de la communication était locale ce n'est plus le cas!

La philosophie est que la PN ne doit justifier de son activité qu'auprès de son administration de tutelle!

Mais il nous propose de faire un point mensuel ou suivant les nécessités pour faire le point de la situation locale.

Il m'a cependant communiqué quelques chiffres!

Sur la période de janvier à fin août soit 8 mois:

- Nombre total de faits constatés 95. Augmentation sensible puisque c'était 77 en 2018. Il relativise en ajoutant que Sanvignes est une commune calme dans le bassin minier.

- Une augmentation des atteintes aux personnes (toute forme d'infraction qui ont pour motivation de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui...) qui passe de 9 en 2018 à 23 en 2019 (+14)

- Atteintes aux biens, stable de 54 à 53

- Délits économiques ou / et financiers (principalement internet) de 6 à 9!

- Atteintes physiques non crapuleuses (coups et blessures volontaires et violences intra familiales) Passe de 4 à 11 en 2019.

- Cambriolages: De 12 à 11 en 2019 (rappel période de 8 mois). D'après Mr le Commissaire nous serions relativement épargnés sur le département et notamment sur le bassin minier par les cambriolages.

- Atteintes 2 roues ou véhicules de 7 à 5 en 2019

- Autres vols simples de 16 à 10

- Pas de violences sexuelles alors qu'il y en a eu 3 en 2018

Ces chiffres sont certes intéressants mais ne remplacent pas ce que nous avons auparavant, et qui pouvait attirer notre attention immédiatement sur des problématiques urgentes.

Ceci pour les faits délictueux.

Ce qui pèse le plus sur notre vie de sanvignard sont les incivilités. Elles sont quotidiennes, plus ou moins ressenties suivant les quartiers.

Et cet été a été globalement calme, malgré quelques incivilités chroniques!

- le non-respect de l'interdiction de baignade sur les découvertes: elle n'est pénalisante que pour les élus qui se rendent compte qu'ils n'ont pas le moyen de faire respecter un arrêté municipal. C'est néanmoins révélateur de la société actuelle, où chacun estime normal de faire comme il veut et où il veut, malgré la législation....

Sur la piscine on a eu quelques incursions début juin qui se sont ensuite arrêtées suite à des modifications techniques. Des plaintes ont été déposées (avec des images vidéos), nous n'avons pas les suites données (aucun contact avec tribunal Mâcon ...).

De même pour des intrusions au collège par une fenêtre de toit, qui a été par la suite renforcée.

- les dépôts sauvages d'ordures. Notre commune est touchée par ces dépôts dans son intégralité. Cela va du réel dépôt (machine à laver, sacs poubelles, déchets verts) organisé, à ce que j'appellerai la bêtise ou provocation ordinaire, jet de bouteille, de sachets MacDo des fenêtres de la voiture, tout ce qui pourrait nos accotements...Comment comprendre alors que la déchetterie est gratuite, que les horaires sont suffisamment larges, que le ramassage des OM est performant? Ces comportements sont intolérables et tout sera fait pour identifier les responsables, même s'il faut le reconnaître ce n'est pas une chose facile...Seule la mobilisation de tous les citoyens pourrait permettre d'être un peu plus efficace...

- Le plus difficile à supporter est ce que j'appellerai la violence urbaine quotidienne: le bruit, notamment les engins à moteurs, mais aussi les fêtes sauvages (jeu de boules, parc Massal et les courses organisées en voiture ou moto)...

Tapage diurne et tapage nocturne sont autant d'agressions qui frappent nombre d'entre nous, avec des conséquences sur la santé. C'est un véritable frein au vivre ensemble. On ne peut vivre sereinement si les conditions du repos ne sont pas garanties.

S'en suit irritabilité, intolérance, mais aussi abattement devant l'impossibilité de résoudre le problème.

En effet les individus sont pour la plupart connus de tous, leur « siège social » clairement identifié, et nous avons la fâcheuse impression de ne rien pouvoir faire....

La réaction de la population est donc de ne plus appeler les forces de l'ordre et de là à se demander à quoi sert la police est un pas que certains franchissent!

Quelles suites à cela. Nous attendons avec impatience la mise en place de la sécurité au quotidien présentée en juin. Manifestement pour avoir abordé cela avec le commissaire, et après un courrier du maire pour organiser une réunion, le délai reste assez long (octobre probablement).

Je ne parle pas volontairement du CISPD qui pour moi ne réponds pas aux attentes de nos petites communes.

Pour clôturer l'information, je pense que quand il y a cinq fonctionnaires de police pour des nuits de weekend, c'est du sous-effectif sur une agglomération comme la nôtre.

Et pour finir par une bonne nouvelle je passerai la parole à Mr le Maire

*M le maire dit qu'il ne s'agit pas de faire le procès de la police qui fait avec les moyens mis à sa disposition. Au 1<sup>er</sup> novembre prochain, une policière municipale arrive sur la commune, et pourrait être suppléée en 2020 par un ASVP. Les chiffres sont des indicateurs qui nous permettent de savoir où se positionner.*

*M Jouty demande ce qu'il en est du dispositif voisins vigilants.*

*M Lhote répond que ce dispositif vise surtout à réduire les cambriolages, mais permet également d'avoir une attention particulière sur ce qui se passe sur la commune.*

*Mme Filleux indique que le centre social a pour rôle de développer des actions autour du vivre ensemble.*

*M Pichard indique que le problème des épaves doit aussi être traité.*

*M le maire dit que ce sujet sera évoqué en fin de conseil*

## Affaires et restauration scolaires - Rapporteur : N GRANDO

### **3. RASED : convention de participation aux frais**

Le rapporteur informe qu'à la rentrée 2019, la commune a intégré le RASED de Gévelard, qu'à ce titre, il convient d'établir une convention de participation aux frais de fonctionnement.

Le secteur est composé des communes de Gévelard, Chassy, Clessy, Oudry, Palinges, Gévelard, Perrecy-les-Forges, Ciry-le-Noble, Sanvignes-les-Mines, Saint-Bérain-sous-Sanvignes, et Montceau-les-Mines (écoles Voltaire, Rousseau, Aragon, Bourdel, Triolet et Folon).

Il est proposé de fixer la participation de chaque commune à 1,25 € par élève, ce qui représente une somme de 500 € pour les 400 élèves scolarisés. Il est demandé d'autoriser le maire à signer la convention

*Pour information, la participation est au même montant que l'année passée et les locaux sont toujours disponibles pour le RASED à l'école FERRY. L'an passé, 25 enfants différents et 91 interventions ont eu lieu pour Sanvignes.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe, pour l'année scolaire 2019/2020, la participation de la commune aux frais de fonctionnement du RASED à 1.25€ par élève scolarisé dans les écoles de Sanvignes-les-Mines à la rentrée de septembre 2019,**
- **Autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Gévelard, celle de Sanvignes-les-Mines et l'Inspection de l'Education Nationale.**

### **4. Information sur la rentrée 2019-2020**

19 enseignants et 400 élèves, nous ont accueillis le jour de la rentrée... soit une moyenne de 21 enfants par classe. (Nous perdons 22 élèves par rapport à 2018). Il faudra être très vigilant quant à la « formule mathématique » pratiquée par l'Education nationale...

Le collège recense 231 élèves et une nouvelle principale, Madame CHANAUX a pris ses fonctions.

La somme de 59€ est comme les années précédentes attribuée à chaque enfant. Les enseignants peuvent en disposer à leur convenance.

Concernant les 2 restaurants scolaires : un nouveau record a été battu dès le premier jour de rentrée avec 803 enfants inscrits... L'an passé, il a été servi plus de 31.100 repas.

Le **périscolaire** fonctionne le matin et le soir et est un réel besoin pour l'ensemble de nos familles.

Le **transport** est toujours un service gratuit, même si quelques difficultés sont rencontrées tous les ans pour satisfaire l'ensemble des familles...

Divers **travaux** d'entretien ou d'amélioration ont été réalisés et aucune remarque n'a été signalée de la part des enseignants qui sont plutôt satisfaits de leurs locaux...

2 initiatives à mettre en avant : l'une à la maternelle BAUDRAS où Madame JACOB - DDEN intervient auprès des enfants en entretenant les carrés de jardin et l'autre en primaire FERRY où la directrice a demandé la participation d'une animatrice des Passerelles pour l'aider à encadrer ses élèves afin d'observer la nature... une coopération, qu'il est bon de souligner.

Une rentrée, somme toute, ensoleillée et réussie !

*Le maire précise que les services travaillent actuellement à une solution pour un accueil d'une partie des enfants qui mangent au restaurant scolaire par le collège.*

<b>Enfance – Rapporteur : T FOURRIER</b>
--

#### **5. Accueil de loisirs- Accueil Jeunes- Centre social : bilan de l'été 2019**

Aux Passerelles, L'été 2019 a été un très bon cru en termes de fréquentation et de qualité de service rendu à l'ensemble des enfants, des jeunes, des familles, qui ont fréquenté les différents services de la ville.

-Pour ce qui est du centre de loisirs de juillet sous la direction de Mme Maréchal, nous avons permis l'accueil de 159 enfants différents sur le mois de juillet : 64 enfants de 2 ans ½ à 5 ans, 95 enfants de 6 à 11 ans

Pour le centre de loisirs du mois d'août sous la direction de Mme Lezinski, nous avons accueillis 126 enfants différents sur le mois d'août : 45 enfants de 2ans ½ à 5 ans, 81 enfants de 6/11 ans

Les enfants accueillis sont essentiellement des jeunes de la commune.

Nous avons un très bon retour des parents, que ce soit pour la nouvelle méthode d'inscription par internet, que pour le contenu pédagogique et éducatif des activités proposées. Les parents apprécient aussi le fait de ne pas imposer d'inscription à la semaine comme cela se fait sur certaines communes aux alentours. Pour nous cela demande plus d'organisation et de réajustement des équipes d'animateurs afin de répondre aux mieux aux besoins des parents Sanvignards afin de limiter au maximum les listes d'attente. C'est une véritable volonté politique de continuer de procéder ainsi, ne pas imposer les inscriptions à la semaine permet de respecter le rythme de l'enfant, de limiter ces temps collectifs, mais aussi de ne pas imposer le coût d'une semaine de centre de loisirs pour les personnes qui ont d'autres alternatives (chez la mamie pour exemple).

Des moments d'échange avec les parents et apéritif convivial avec rencontre des élus ont été mis en place et bien appréciés de ceux-ci.

-Sur le secteur jeune ce sont 40 jeunes différents âgés de 11 à 17 ans qui ont participé aux activités proposées tous les jours de la semaine du lundi au vendredi sur le mois de juillet et d'août. Il y a eu une mixité dans le public accueilli et ce sont essentiellement des collégiens du collège de Sanvignes. A noter que des activités intercommunales sont toujours proposées et mises en place par les animateurs permanents des villes du bassin minier (Sanvignes, St-Vallier, Blanzay, Montceau et Ciry), ce qui permet une ouverture de notre territoire, des échanges et des rencontres à notre jeunesse.



-Pour ce qui est du secteur famille qui dépend du centre social Les Passerelles sous la direction de Maryline RODES, celui-ci fonctionne depuis le mois de novembre 2018, jusqu'à ce mois d'août ce ne sont pas moins de 41 familles soit 138 personnes différentes qui ont participé aux différentes activités proposées par Mme Benbachir, référente famille du centre social. Il y a eu des sorties régulières, tournois de pétanques, des ateliers activités manuelles (bijoux, masque, scrapbooking...), cuisine parents-enfants qui ont un énorme succès, des soirées jeux à thème et autres mais aussi l'espace parentalité ou les marches en familles. C'est un programme très riche qui est proposé à l'ensemble des familles de Sanvignes, tous âges et toutes catégories sociales confondues. Celles-ci ont permis de réunir sur différents temps pas loin de 140 personnes dont une quarantaine de personnes isolées (personnes âgées, seules...)

Les activités du secteur familles non seulement se remplissent à vue d'œil mais remplissent donc bien aussi leur mission de partage, de rencontre afin de briser pour certain l'isolement si pesant.

Pour information Les Passerelles comptent à ce jour 497 adhérents (toutes activités confondues et tous âges confondus 2ans1/2 à 95 ans pour la plus âgée) et l'année n'est pas terminée. Pour comparaison pour l'ensemble de l'année dernière 2018 nous avions 425 adhérents, ce qui était déjà très bien.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe d'animation et du centre social, les permanents comme les vacataires pour la qualité de leur travail et encore une fois à leur réactivité face aux vagues de chaleur auxquelles il a fallu réadapter. Encore un grand merci à eux.

*Mme Filleux donne l'information des manifestations organisées pour octobre rose.*

<b>Petite enfance – Rapporteur : V. PERRIN</b>
--

#### **6. Barème des participations familiales « petite enfance » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que :

Le barème national des participations familiales a été mis en place en 1983 dans une logique d'accessibilité financière de toutes les familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Avec la mise en place de la prestation de service unique (PSU) en 2002, le barème national des participations familiales a été généralisé à l'ensemble des EAJE du territoire ; il n'a pas évolué depuis cette date alors que le niveau de service des EAJE s'est nettement amélioré.

Parallèlement, la facturation faite aux familles s'est rapprochée des heures effectivement réalisées, traduisant une meilleure adaptation des contrats aux besoins des familles.

Aussi, la circulaire n° 2019-005 prévoit 3 évolutions du barème des participations familiales à mettre en œuvre progressivement par les EAJE à compter du 1er septembre 2019 :

1. augmentation annuelle de 0,8 % du taux de participation familiale entre 2019 et 2022,
2. majoration progressive du plafond des ressources pour atteindre 6.000 euros en 2022,
3. alignement du barème "micro-crèche" sur celui de l'accueil collectif pour tous les nouveaux contrats d'accueil ; l'accueil parental, familial et micro-crèche (pour tous les contrats antérieurs au 01/09/2019) se voient appliquer le barème accueil parental et familial.

L'application de ce nouveau barème doit être effective au 1er septembre 2019. Toutefois, il est prévu un délai de 2 mois supplémentaires pour la mise à jour des documents (règlements de fonctionnement, contrats en cours avec les familles, .....).

Il est donc proposé au conseil municipal de rectifier les barèmes de participation des familles de la manière suivante :

### Accueil des enfants de 0 à moins de 6 ans

#### **PRINCIPE :**

Le barème CNAF des participations familiales au coût de l'accueil des enfants de moins de 6 ans est obligatoire.

Il est basé sur le principe d'un taux d'effort appliqué aux ressources annuelles du ménage / 12 mois et modulé selon le nombre d'enfants.

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif (pour tous les contrats)	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial et parental (pour tous les contrats)
1	0,0605 %	0,0504 %
2	0,0504 %	0,0403 %
3	0,0403 %	0,0302 %
4	0,0302 %	0,0302 %
5	0,0302 %	0,0302 %
6	0,0302 %	0,0202 %
7	0,0302 %	0,0202 %
8	0,0202 %	0,0202 %
9	0,0202 %	0,0202 %
10	0,0202 %	0,0202 %

Pour un multi-accueil pratiquant à la fois l'accueil collectif et familial et ayant fait l'objet d'une seule autorisation d'ouverture par l'autorité compétente, il convient de retenir **la prestation de service accueil collectif** ; les parents doivent alors s'acquitter du **barème accueil collectif**.

La présence dans la famille d'un enfant à charge en situation de handicap et bénéficiaire de l'AEEH –même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement- permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur<sup>①</sup>. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer<sup>②</sup>.

La notion d'enfant à charge est celle retenue au sens des prestations familiales.

#### **RESSOURCES :**

Prendre en compte les ressources de **l'année 2017** avant abattement :

- Pour les familles allocataires : les gestionnaires doivent utiliser le service CDAP (anciennement CAFPRO) pour définir le montant du barème des participations familiales. Ce mode d'information est soumis à l'autorisation de la Caf ; aussi, une convention a été transmise à tous les gestionnaires d'EAJE en 2017.
- Pour les familles non allocataires : il convient de prendre les revenus figurant sur le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) à la rubrique « total des salaires et assimilés », c'est-à-dire avant la déduction forfaitaire de 10 % ou des frais réels.

**En cas de changement de situation familiale et/ou professionnelle, il est nécessaire de consulter le service CDAP pour connaître les nouvelles ressources à prendre en compte.**

- **plancher** : ressources mensuelles à prendre en compte : **705,27 euros**
- **plafond** : ressources mensuelles à prendre en compte : **5.300,00 euros**

Pour les tarifs d'urgence (si ressources non connues) et les tarifs pour enfants placés en famille d'accueil : il convient d'appliquer les ressources mensuelles « plancher ».

- ① Une famille de 2 enfants, dont un est handicapé, bénéficie du tarif applicable à une famille de 3 enfants
- ② Une famille de 2 enfants en situation de handicap bénéficie du tarif applicable à une famille de 4 enfants

Sur proposition du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les barèmes des prestations des familles tels que présentés ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2019**

#### **7. Règlement de la souris verte et de la crèche garderie familiale : modifications**

Le rapporteur propose de modifier les règlements intérieurs de la crèche collective et de la crèche familiale selon les termes suivants :

Alimentation : le repas est fourni par la crèche ou l'assistante maternelle sauf en cas de régime spécifique sur présentation d'un certificat médical. La famille sera alors autorisée à apporter les repas.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte de modifier les règlements de fonctionnement des services multi-accueils collectifs « La souris verte » et « crèche garderie familiale » par ajout au paragraphe 4 C Alimentation de la mention ci-dessus proposée.**

<b>Urbanisme et cadre de vie- Rapporteur G BOGUET</b>
---

#### **8. Cession d'une parcelle de terrain**

Le rapporteur propose au conseil municipal de céder une parcelle de terrain de 236 m<sup>2</sup>, cadastrée section C n° 1374, sis promenades de la tour à M. et Mme LANG au prix de 1 euro. Cette parcelle jouxte actuellement la propriété de M et Mme LANG et correspond à un délaissé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de vendre, à M. et Mme LANG, la parcelle cadastrée section C n°1374 d'une superficie de 236 m<sup>2</sup>, située promenades de la tour, au prix de 1 €.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette vente.**

#### **9. PLUI HD: avis de la commune**

Le rapporteur informe le conseil que suite à l'arrêt de la procédure du PLUI HD en juin dernier, une nouvelle procédure a été lancée. Il convient de donner un avis sur le nouveau document.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le projet de PLUI-HD arrêté par délibération de la C.U.C.M. le 27 juin 2019.**

<b>Habitat- Rapporteur : F CANE</b>
-------------------------------------

#### **10. HABELLIS : vente de biens immobiliers**

Le rapporteur informe le conseil de la demande d'avis de la commune pour la vente par HABELLIS des biens immobiliers suivants :

Adresse	Type	Prix de vente
2 rue de la Trèche	T3	41 500 €
9 rue du Joux	T2	40 000 €
4 rue de la Croix	T3	45 500 €
16 rue du Frêne	T3	43 500 €

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces ventes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la vente des biens tels que décrits ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction des dossiers.

*M Cané informe que si ces biens font partie de ce qui était annoncé, il faut surveiller et être vigilant au regard du plan de gestion*

**Affaires culturelles– Rapporteur : F. POIRRIER**

**11. Ecole municipale de musique 2019/2020**

A la rentrée 2019, l'école de musique compte 75 élèves. Ce nombre peut évoluer à quelques éléments près.

Les classes d'instruments sont bien remplies en piano, guitare mais également en violon qui connaît une forte augmentation chaque année. A contrario, les classes à vent remplissent moins bien, ce qui peut être dommage pour l'avenir de l'harmonie de Sanvignes.

L'équipe de professeurs est stable à l'exception du professeur de batterie qui, absent pour raison de santé depuis la fin de l'année précédente, a pu être remplacé à cette rentrée.

De nombreuses manifestations sont prévues cette année, telles que auditions, prix Jean Lardy, fête de la musique le jour de la porte ouverte en juin mais également dans les divers lieux de la commune (passerelles, crèche et résidence pour personnes âgées).

Le projet d'établissement triennal qui s'achève en 2019 va être revu pour la période 2020/2022.

**Affaires sportives - Rapporteur : F GRAS**

**12. Piscine municipale : bilan de la saison 2019**

*La fréquentation a été en légère baisse par rapport à 2018 (4024 entrées contre 5930 en 2018) mais néanmoins en forte augmentation par rapport à 2017 (2724 entrées). On observe une fréquentation moins élevée en août qu'en juillet. La piscine n'a été fermée que 4 jours sur la saison pour mauvais temps ou fréquentation nulle.*

*Il est à noter l'augmentation de la fréquentation des familles originaires de Sanvignes.*

*Il faudra réfléchir à la mise en place d'animations qui permettent d'attirer de nouvelles personnes. Un partenariat avec les associations pourrait se mettre en place.*

*M le maire précise qu'il est important également de résonner sur le qualitatif. A cause de la canicule les écoles n'ont pas pu se déplacer et aller à la piscine.*

*M. Gras précise que 90% des élèves de 6<sup>ème</sup> de Sanvignes savent nager.*

*M Jouty demande si la piscine sera baptisée du nom de l'ancien président*

*M Le Maire dit qu'un rendez-vous est prévu avec le club et qu'un espace pourrait l'être mais pas l'équipement.*

*M Lhote dit que si M Dupré était actif pour le club, il ne l'était pas pour la commune et que baptiser un équipement entier paraît disproportionné.*

*M Pichard dit qu'il faut souligner les bons résultats du club encore cette saison*

### **13. Mise à disposition d'un ETAPS à la ville de Blanzly**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que la commune a mis à disposition de la ville de Blanzly un éducateur des activités physiques et sportives afin d'accompagner les élèves à la piscine de Montceau.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention dans les mêmes conditions, à savoir le remboursement du salaire de l'agent.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Se prononce favorablement au renouvellement de la mise à disposition d'un ETAPS à la ville de BLANZY sous condition de remboursement du salaire de l'agent (copie jointe)**
- **Autorise le maire à la signer.**

**Associations non sportives – Rapporteur : Y DOUHARD**

### **14. L'Abreu'Art des Galipotes : bilan**

Voir document joint en annexe

*Le maire dit que le partenariat avec cette association comme avec d'autres est une très bonne chose au qu'il faut poursuivre.*

**AFFAIRES SOCIALES – RAPPORTEUR : MP FILLEUX**

### **15. Convention de partenariat avec le pôle enfance des papillons Blancs du Bassin Minier**

Le rapporteur rappelle au conseil la convention conclue avec le pôle enfance des papillons blancs du bassin minier suite à sa délibération du 6 mars 2017.

L'association des Papillons Blancs du Bassin Minier avait sollicité la commune de Sanvignes pour la mise à disposition de locaux permettant la pratique d'activités physiques et sportives pendant le temps nécessaire à la réfection de leur salle.

L'association a fait une demande pour que cette convention puisse être renouvelée.

En contrepartie, l'association s'engage à travailler en collaboration avec l'Espace loisirs-les Passerelles (service municipal d'animation et centre social de la Ville) pour proposer des actions de sensibilisation au handicap par le biais de réunions d'information-formation auprès du personnel municipal, d'animations communes ou par tout autre moyen.

Le rapporteur propose de donner un accord au renouvellement de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer (l'intégralité du projet de convention est consultable à la mairie).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte le renouvellement de la convention conclue avec le pôle enfance des papillons blancs du bassin minier pour la mise à disposition de locaux (copie jointe)**

- Autorise le maire à la signer.

*Le maire précise que ce partenariat ira peut être plus loin. L'ARS ayant refusé de financer leur projet, l'association est à la recherche de solutions et a demandé un rendez-vous.*

**Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**

**16. Bibliothèque : demande de subvention**

Le rapporteur rappelle au conseil sa délibération de juillet 2019 par laquelle il autorisait le maire à solliciter les financeurs pour un projet de ré-informatisation de la bibliothèque. Les conditions d'octroi des subventions ont changé, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Ce projet présente le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
DECALOG - Matériel	4 800,00 €	ETAT DGD	4 087.00 €
DECALOG - Logiciels	3 628,89 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 452.00 €
		Autofinancement	1 889.89 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 428,89 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 428,89 €</b>

Cette opération peut prétendre à une aide de l'Etat au titre du concours particulier pour les bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) et du département de Saône-et-Loire

Sur proposition du rapporteur

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le projet de ré-informatisation de la bibliothèque**
- **Approuver le plan de financement ci-dessus**
- **Autorise le maire à solliciter les co-financeurs et à signer tous documents utiles à la réalisation du projet.**

**Questions diverses**

- **Questions posées par M Jouty**
  - o Est ce que la position de la commune a changé au sujet d'une participation à une fourrière partagée ? Vu le nombre de véhicules abandonnés ça et là, et surtout si on n'y adhère pas, il serait facile de comprendre que notre commune risque de devenir la poubelle du bassin de vie, ça se saurait très vite et il serait compliqué de faire quelque chose .

*M le maire précise que la fourrière inter communale est un sujet discuté depuis 3 ans et qui n'a toujours pas abouti. La commune n'écarte pas la possibilité de rentrer dans le dispositif*

*M Jouty demande s'il serait possible de faire une info dans le prochain magazine*

- Une question sur la publication de l'opposition dans le bulletin municipal : Pourrions-nous avoir connaissance du règlement intérieur de la commune à ce sujet comme le stipule l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ? Le délai qui nous est imposé pour vous transmettre un article nous semble parfois très long avant sa publication et de facto entraîner un décalage important entre l'actualité et nos écrits. (Pour mémoire, lors des dernières élections européennes, nous devons rendre notre texte avant le résultat du scrutin. La majorité a quand à elle fait un écrit qui parlait du résultat. Il n'y a donc pas d'égalité à ce sujet . Est ce normal ?).

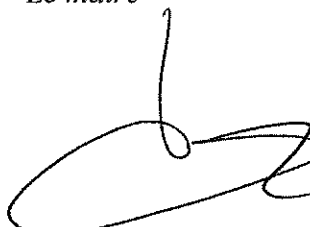

*Le maire indique que le règlement du conseil fait l'objet d'une délibération que chaque membre du conseil doit donc avoir et connaître et qui prévoit un délai d'un mois pour transmettre les points à inscrire au magazine municipal. M Lhote précise que le rétro planning annuel est envoyé une fois par an. L'opposition a donc eu les informations nécessaires dans les temps. Malgré un mail de rappel des dates avant chaque édition, il faut relancer encore pour avoir le texte à paraître.*

*Le maire donne quelques dates :*

- Prochains conseils municipaux : 9 décembre, 20 janvier, 17 février
- Vœux du maire : 10 janvier 18h30

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h20*

*Le maire*

  
  
*Jean Claude LAGRANGE*

*Le secrétaire*



*Pierre GAGNARD*

